



L'Épiphanie

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 578-4

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté lors de la séance publique tenue le 20 mars 2024, le Règlement numéro 578-4, intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 578 et ses amendements afin d'y incorporer une mesure d'exception aux normes de lotissement relative à la longueur maximale que peut avoir une rue se terminant en cul-de-sac ».

La MRC de L'Assomption a émis un certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé le 23 avril 2024.

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il est entré en vigueur le 25 avril 2024.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 25 avril 2024

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE